

Séance extraordinaire du 16 juillet 2012

Procès-verbal



00 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2012

AVIS DE CONVOCATION

POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Aux conseillères, Madame Claudette Desrochers, Madame Andréanne Giasson, Madame Micheline Beaudet.

Aux conseillers, Monsieur Rosaire Lemay, Monsieur Pierre Audesse, Monsieur Yves Gingras.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 16 juillet 2012, à dix-huit heures trente minutes (18h30), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012;
4. Adoption du règlement 356-07-12, règlement de consolidation de déficit décrétant un emprunt de 161 946 \$;
5. Appel d'offre déneigement et entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité;
6. Appel d'offre sur invitation, sel adoucisseur;
7. Acceptation de soumission Véolia, nettoyage de conduites sanitaires, poste budgétaire 02 415 00 516;
8. Résolution pour recommandation à Hydro-Québec pour le projet de la ligne à 120 kV de la Chaudière-Saint-Agapit;
9. Résolution cession de la rue Fournier nord (lot : 4 574 510) de Gestion Jovina à la municipalité;
10. Résolution pour que la municipalité permette à Vidéotron le droit de passage se rendant à leur tour, pour environ dix fois par années, par l'Avenue Bergeron en empruntant la piste cyclable;
11. Approbation des projets de lotissement:
 - du terrain appartenant à Stéphane Boucher sur le lot 3 640 182 pour créer les lots 5 073 358 et 5 073 359;
 - du terrain appartenant à Pierre Lehoux et Lily Veilleux sur le lot 3 639 252 pour créer les lots 5 088 808 et 5 088 809;
12. Demande Mathieu Bergeron;
13. Maintenance annuelle et exigences de la CSSD en matière de sécurité pour la surfaceuse, 4 000 \$ plus taxes, plus frais afférents, poste budgétaire 02 701 50 526;
14. Subvention Desjardins pour les Toros de Lotbinière 425 \$ et le TDJ 250 \$ pour un total de 675 \$ poste budgétaire 02 701 50 959;
15. Nomination de Steve Lemay comme personne responsable du permis de bar du CDS auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux;
16. Embauche Anick Martineau, poste de secrétaire-réceptionniste, à compter du 20 juin 2012;
17. Publicité Expo Lotbinière, Peuple de Lotbinière;
18. Autorisation à la Randonnée Vélo Lotbinière;
19. Demande de carte de crédit pour Anick Martineau;
20. Résolution protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie;
21. Salaires 27 mai au 30 juin 2012;
22. Liste des comptes fournisseurs au 30 juin 2012;
23. Historique des chèques au 30 juin 2012;
24. Autorisation Patrice Boucher, permis alcool tournoi hors concours LHJMQ;

DONNÉ À Saint-Agapit, ce 13ième jour du mois de juillet 2012.

Isabelle Paré

Directrice générale/secrétaire-trésorière

001 - Ouverture

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le 16 juillet 2012, à 18h30, au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et les conseillères, mesdames Claudette Desrochers, Andréanne Giasson, Micheline Beaudet, les conseillers, messieurs Rosaire Lemay, Pierre Audesse, Yves Gingras formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation à une séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil et ce, tel que requis par la loi.

01 (2012-07-278) - Ouverture de la séance

1- Ouverture de la séance

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire à 18h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers

02 (2012-07-279) - Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption de l'ordre du jour

Mme Sylvie Fortin Graham fait ajouter les points suivants à l'ordre du jour comme tous les conseillers sont présents; point 24: autorisation à Patrice Boucher pour la demande de permis d'alcool lors du tournoi hors concours de la LJM et point 25: période de question.

L'ordre du jour modifiée est proposé par la conseillère Micheline Beaudet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2012-07-280) - Adoption du procès verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012

3-Adoption du procès verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter le procès verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04 (2012-07-281) - Adoption du règlement 356-07-12, règlement de consolidation de déficit décrétant un emprunt de 161 946 \$

4- Adoption du règlement 356-07-12, règlement de consolidation de déficit décrétant un emprunt de 161 946 \$

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 356-07-12

RÈGLEMENT DE CONSOLIDATION DE DÉFICIT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 161 946 \$

Règlement numéro 356-07-12, règlement de consolidation de déficit décrétant un emprunt de 161 946 \$.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2012;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Tel que présenté dans les états financiers vérifiés de 2011, déposé au MAMROT et annonçant la teneur du déficit de la municipalité de Saint-Agapit. Le conseil demande l'autorisation d'emprunt au MAMROT pour son déficit.

ARTICLE 2. La teneur du déficit 2011 s'élevant à 161 946 \$, le conseil demande au MAMROT à emprunter la totalité de la somme sur une période de cinq ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir à l'emprunt engagé relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Proposé par le conseiller Pierre Audesse.

Adopté à Saint-Agapit, le 16 juillet 2012.

05 (2012-07-282) - Appel d'offre déneigement et entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité

5- Appel d'offre déneigement et entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité

Le conseil n'ayant pas tenue de caucus durant le mois de juillet, Mme Sylvie Fortin Graham demande à ce que les membres quittent l'assemblée afin de prendre connaissance du résultat de l'appel d'offre. Les membres du conseil quittent la salle du conseil à 18h40.

Les membres du conseil sont de retour à 19h.

Mme Sylvie Fortin Graham mentionne que les montants des soumissions reçues sont trop élevées par rapport à l'estimé qui a été voté par le conseil lors de la séance ordinaire du 7 mai 2012, résolution numéro 2012-05-192. Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay que la municipalité rejette les soumissions reçues et retourne en appel d'offre via le Système électronique d'appel d'offre, SEAO.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 (2012-07-283) - Appel d'offre sur invitation sel d'adoucesseur

6- Appel d'offre sur invitation sel d'adoucesseur

La municipalité a procédé à un appel d'offre par invitation pour ses besoins en sel d'adoucesseur pour le traitement de l'eau potable.

L'invitation a été envoyée à deux entreprises soit Sel Warwick inc et Sel Windsor. Lors de la fermeture de l'appel d'offre, une seule entreprise a soumissionné. La soumission étant conforme, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay d'accepter la soumission de Sel Warwick pour 8756 sacs de 20 kilos gramme de sel en briquette pour un montant avec taxes de 57 886.46 \$, poste budgétaire 02 41 300 635.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07 (2012-07-284) - Acceptation de soumission Véolia, nettoyage de conduites sanitaires

7-Acceptation de soumission Véolia, nettoyage de conduites sanitaires

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay d'accepter la soumission de Véolia pour un total de 4 166 \$ plus taxes, pour le nettoyage de conduite avec caméra. Poste budgétaire 02 415 00 516.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08 (2012-07-285) - Résolution pour recommandation à Hydro Québec pour le projet de la ligne à 120kV de la Chaudière-Saint-Agapit

8-Résolution pour recommandation à Hydro Québec pour le projet de la ligne à 120kV de la Chaudière-Saint-Agapit

Hydro Québec projette la construction d'une nouvelle ligne biterne à 120 kV d'environ 20 kilomètres entre les postes de la Chaudière et de Saint-Agapit.

ATTENDU QUE le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

ATTENDU QU' en vertu du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, une demande doit être complétée auprès du MDDEP et que celle-ci doit être signée par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Audesse que la municipalité recommande le projet d'Hydro Québec et complètera les documents demandés par Hydro Québec pour l'obtention du certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vue de réaliser le projet cité plus haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09 (2012-07-286) - Cession rue Fournier nord par Gestion Jovina inc.

9-Cession rue Fournier nord par Gestion Jovina inc.

ATTENDU QUE, suite à l'installation des infrastructures de rue, l'entreprise Gestion Jovina inc. doit céder à la Municipalité de Saint-Agapit la rue Fournier nord;

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras et il est résolu

QUE le conseil municipal accepte la cession gratuite, par l'entreprise Gestion Jovina inc, du lot numéro 4 574 510 du cadastre du Québec, rue Fournier;

Tous les honoraires et les frais pour la cession de ces lots sont à la charge de la municipalité. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à

signer tout document donnant effet aux présentes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10 (2012-07-287) - Permission Vidéotron

10-Permission Vidéotron

ATTENDU QUE Vidéotron projette l'installation d'une tour de télécommunication à Saint-Agapit;

ATTENDU QUE le conseil a déjà appuyé le projet de Vidéotron;

ATTENDU QUE pour assurer l'entretien de la tour de télécommunication Vidéotron aura besoin de circuler sur la piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de permettre à Vidéotron le droit de passage se rendant à leur tour, en empruntant la piste cyclable par l'Avenue Bergeron, pour l'entretien de celle-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11 (2012-07-288) - Approbation des projets de lotissements

11-Approbation des projets de lotissements

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de recommander les projets de lotissement suivants:

- du terrain appartenant à Stéphane Boucher sur le lot 3 640 182 pour créer les lots 5 073 358 et 5 073 359;

- du terrain appartenant à Pierre Lehoux et Lily Veilleux sur le lot 3 639 252 pour créer les lots 5 088 808 et 5 088 809.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12 (2012-07-289) - Demande Mathieu Bergeron

12-Demande Mathieu Bergeron

Monsieur Mathieu Bergeron a rencontré le comité consultatif d'urbanisme, afin de présenter une demande de modification de zonage. Monsieur Bergeron fait un historique de sa première demande au comité consultatif d'urbanisme en septembre 2005 qui avait pour but de pouvoir héberger 4 chevaux dans l'ancienne grange située dans la partie arrière de sa propriété. Il a expliqué aux membres du comité que même si dans les conditions de cette autorisation les chevaux ne devaient pas être à l'extérieur qu'il croyait que le terrain qu'il avait loué contigu à sa propriété pour la construction d'un paddock était en zone agricole.

Suite au projet domiciliaire en cours dans ce secteur, monsieur Bergeron a dû enlever le paddock situé sur le terrain loué. Il aimerait reconstruire le paddock dans la partie arrière de sa résidence et demande que le règlement de zonage soit modifié pour permettre un paddock et la présence de ses chevaux à l'intérieur de celui-ci au moins une heure par jour.

CONSIDÉRANT QUE, le règlement 173-11-99 interdit de garder dans ou sur un immeuble tout animal habituellement retrouvé sur une ferme (vaches, veaux, cochons, poules, chevaux, etc) sauf dans ou sur des immeubles situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE, même autorisés en zone agricole, de tels usages doivent respecter certaines normes d'éloignement par rapport au périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE, la décision prise par le comité consultatif d'urbanisme en 2005 a donné lieu à beaucoup de discussion compte tenu que des demandes semblables avaient été refusées dans le passé;

CONSIDÉRANT QUE, les raisons retenues en 2005 par le comité pour recommander son appui étaient basées sur des caractéristiques distinctes, soient la rareté de ce type de bâtiment (grange) dans le périmètre urbain, son éloignement du chemin public, sa proximité de la zone agricole et l'improbabilité d'un développement résidentiel derrière la grange;

CONSIDÉRANT QUE, le demandeur avait accepté de se conformer aux exigences suivantes formulées par le comité, soient que le nombre de chevaux hébergés se limite à quatre (4), qu'un abri soit construit à l'arrière de la grange pour entreposer le fumier, qu'une entente soit signée avec un agriculteur pour se départir du fumier 3 fois par année, que les chevaux restent à l'intérieur de la grange et que les chevaux soient localisés dans l'annexe arrière de la grange pour garder une plus grande distance des voisins;

CONSIDÉRANT QUE, deux ans après l'adoption de cette réglementation, soit en 2007, le demandeur a été avisé par lettre que la présence de ses chevaux dans un paddock situé dans le périmètre urbain près de sa résidence contrevenait aux exigences formulées par le comité pour appuyer sa demande;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cet avis, le demandeur n'a pas jugé bon de se conformer au règlement clairement établi en nous informant que ses chevaux avaient besoin de grouiller;

CONSIDÉRANT QUE, la demande présentée en 2005 au comité consultatif d'urbanisme ne pourrait faire l'objet d'une recommandation positive dudit

comité en 2012, compte tenu de la situation actuelle avec un développement résidentiel qui borne le terrain du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE, nous aurons à justifier la présence d'animaux de ferme dans le périmètre urbain auprès des nouveaux résidents qui habiteront prochainement ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Andréanne Giasson entérine et appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de façon unanime de ne pas modifier le règlement de zonage pour permettre la présence d'un paddock pour l'exercice des chevaux dans le périmètre urbain.

Adopté à l'unanimité des conseillers

13 (2012-07-290) - Maintenance annuelle et exigences CSST- surfaceuses aréna

13-Maintenance annuelle et exigences CSST- surfaceuses aréna

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de procéder à l'installation de l'ensemble de sécurité tel que recommandé par la CSST pour la surfaceuse. De plus, des travaux de maintenance annuelle seront effectués. Le coût de ces travaux est de 4000 \$ plus taxes plus frais afférents, poste budgétaire 02 70150 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14 (2012-07-291) - Subventions Desjardins: Toros de Lotbinière et terrain de jeux

14-Subventions Desjardins: Toros de Lotbinière et terrain de jeux

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson que le Service des Loisirs consacre un montant de 425 \$ des Dons Desjardins aux Toros de Lotbinière et de 250 \$ pour le TDJ de St-Agapit. Pour un total de 675 \$, poste budgétaire 02 70150 959.

Adopté à l'unanimité des conseillers

15 (2012-07-292) - Nomination de Steve Lemay comme responsable du permis d'alcool du Complexe des Seigneuries

15- Nomination de Steve Lemay comme responsable du permis d'alcool du Complexe des Seigneuries

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu un permis d'alcool permanent pour le Complexe des Seigneuries, numéro d'établissement 3039021;

ATTENDU QUE M. Steve Lemay est cadre responsable du Complexe des Seigneuries;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de nommer M. Steve Lemay en remplacement de Mme Danielle Bérubé, comme personne responsable de la municipalité de Saint-Agapit pour le permis d'alcool du Complexe des Seigneuries et que ce dernier peut en tout tant transiger avec la Régie des alcools des courses et des jeux concernant ce permis.

Adopté à l'unanimité des conseillers

16 (2012-07-293) - Embauche Anick Martineau

16- Embauche Anick Martineau

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de procéder à l'embauche de Mme Anick Martineau, à compter du 20 juin 2012, au poste de secrétaire-réceptionniste. Le salaire et les conditions sont prévus et stipulés dans la convention collective syndicale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

17 (2012-07-294) - Publicité Expo Lotbinière-Peuple Lotbinière

17-Publicité Expo Lotbinière-Peuple Lotbinière

Afin de publiciser la tenue de l'Expo Lotbinière dans la municipalité il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de payer une publicité dans le Peuple Lotbinière au montant de 332 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 130 00 341.

Adopter à l'unanimité des conseillers

18 (2012-07-295) - Autorisation Randonnée Vélo Lotbinière

18- Autorisation Randonnée Vélo Lotbinière

ATTENDU QUE l'édition 2011 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant plus de 400 cyclistes et 70 bénévoles ;

ATTENDU QU'une quinzaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2011

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2012 ;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2012;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Agapit;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

19 (2012-07-296) - Demande de carte de crédit Visa Desjardins pour Mme Anick Martineau

19-Demande de carte de crédit Visa Desjardins pour Mme Anick Martineau

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de faire une demande de carte de crédit Visa Desjardins de la municipalité pour Mme Anick Martineau et de faire annuler la carte de crédit de Mme Hélène Rousseau. Et d'autoriser Mme Isabelle Paré directrice générale à faire les modifications auprès de Visa.

Adopter à l'unanimité des conseillers

20 (2012-07-297) - Résolution protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie

20- Résolution protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie

ATTENDU QUE le protocole d'entraide annexé à la présente en matière d'entraide en cas d'incendie entre les municipalités de Laurier-Station, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Val-Alain et Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le service d'incendie en commun recommande que l'annexe 1 du protocole d'entente en matière d'aide en cas d'incendie soit modifiée afin de changer la tarification lors d'une demande d'assistance liée à l'utilisation du nouveau camion-échelle ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du service d'incendie en commun, le 23 mai 2012, il a été convenu de fixer les tarifs liés à l'utilisation de la nouvelle échelle comme suit :

. 300\$ pour la 1ère heure d'utilisation et à 200\$ pour les heures d'utilisation supplémentaires pour les municipalités faisant parties du protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie et acceptant de signer le présent protocole modifié;

. Les municipalités ne désirant pas signer le présent protocole modifié devront payer 500\$ pour la 1ère heure d'utilisation et à 300\$ pour les heures d'utilisation supplémentaires.

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter la modification de la grille tarifaire du protocole d'entente en matière d'aide en cas d'incendie (annexe 1), comme s'il était au long cité, et d'autoriser la mairesse Mme Sylvie Fortin Graham ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Isabelle Paré à signer ledit protocole ainsi modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers

21 (2012-07-298) - Liste des salaires du 27 mai au 30 juin 2012

21-Liste des salaires du 27 mai au 30 juin 2012

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver la liste des salaires du 27 mai au 30 juin 2012 pour un total de 97 199.78 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

22 (2012-07-299) - Liste des comptes fournisseurs au 30 juin 2012

22- Liste des comptes fournisseurs au 30 juin 2012

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver la liste des comptes fournisseurs en date du 30 juin 2012 au montant de 76 127.05 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

23 (2012-07-300) - Liste de l'historique des chèques au 30 juin 2012

23-Liste de l'historique des chèques au 30 juin 2012

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver la liste de l'historique des chèques en date du 30 juin 2012 au montant de 138 796.37 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

24 (2012-07-301) - Autorisation M. Patrice Boucher-permis alcool pour le tournoi de la LHJMQ

24-Autorisation M. Patrice Boucher-permis alcool pour le tournoi de la LHJMQ

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'autoriser M. Patrice Boucher directeur des Loisirs à faire les démarches auprès de la Régie des alcools des courses et de jeux pour l'obtention d'un permis d'alcool temporaire pour la tenue d'un match de la Ligue de hockey junior majeur du Québec qui aura lieu le 30 août 2012, au Centre Sportif GH Vermette, situé au 1068 Avenue Bergeron à Saint-Agapit. De plus M. Boucher est autorisé à payer les frais afférents à cette demande de permis d'alcool.

Adopté à l'unanimité des conseillers

25 - Période de question des contribuables

25 - Période de question des contribuables

26 (2012-07-302) - Levée ou ajournement de la séance

26 - Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson que cette session extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture 19h25.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Isabelle Paré dir. gén. & sec. trés.

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse